

SCFP 4848 et SMU NB

Le 3 mars 2017
10 h 30 – 15 h

Membres présents

SCFP	Kim Cail	Greg McConaghy
	Joe Cormier	Pat Hepditch
	Bill Cameron	Andrew Mclean
	Mireille Mallet	B-Y (Bryan) Harris
	Yanick Mongeau	
SMU NB	Beth Simkins-Burrows	Martine Des Roches
	Robin O'Hara	Yvon Bourque
	Michelle Breen	Caroline Lumsden
	Paul Boudreau	Craig Pierre
	Jacques Charest	

Membres absents

SCFP		
SMU NB	J.-P. Savoie	Michel Gravel
Invités		
Secrétaire de séance	Caroline Lumsden	

1. Séance ouverte à 10 h 56
2. Présentation des nouveaux membres
3. Approbation du procès-verbal de la réunion de décembre

4. Approbation de l'ordre du jour

a. Suivis de la réunion de décembre

i. **Poste routier de Fredericton – SMU NB**

Robin cherche un nouvel endroit, mais aucun poste convenable n'a encore été trouvé. SMU NB continuera à chercher. L'Hôpital D' Everett Chalmers aimerait accueillir un poste. Il faut 2 emplacements distincts (sud et central).

Suivi : SMU NB continuera à chercher un poste routier convenable.

ii. **Allocation pour les bottes – SMU NB**

La question est actuellement abordée à la table de négociation, donc SMU NB attend qu'un accord soit parvenu. Si la question ne peut être réglée à la table de négociation, SMU NB est ouverte à en discuter davantage à une autre réunion syndicale-patronale.

iii. **Congés de maladie – SMU NB**

La question d'avoir un endroit centralisé pour les congés de maladie a été examinée, mais SMU NB désire reporter la discussion pour l'instant, vu son incertitude qu'il s'agisse de la meilleure solution.

Le SCFP aimerait voir un processus uniforme à l'échelle de la province pour les employés qui prennent des congés de maladie. Certaines stations comptent des calendriers sur lesquels figure le coordonnateur paramédical (CP), tandis que d'autres ont les responsables des opérations comme personnes-ressources. Le SCFP indique que les numéros des CP doivent figurer dans TeleStaff.

Le directeur régional de la région Ouest indique que les congés de maladie devraient être signalés au CP. Les directeurs régionaux des régions Est, Nord et Sud indiquent qu'ils suivent le même processus. Le directeur régional de la région Sud ajoute que son personnel n'a aucun problème à joindre le CP en service.

Suivi : SMU NB (Martine) déterminera s'il y a moyen d'ajouter les numéros de téléphone des CP dans TeleStaff, afin que les employés puissent y avoir accès.

iv. **Fonction téléphonique de TeleStaff – SMU NB**

SMU NB convient qu'elle n'est pas parfaite. Les employés ont trois choix : accepter, refuser ou répéter. La préoccupation du SCFP, c'est que le temps est réinitialisé chaque fois qu'un message est répété, ce qui entraîne un manque de cohérence. L'enregistrement est très bas et difficile à comprendre. Il est proposé de réenregistrer les messages afin d'en améliorer la qualité. Le SCFP présentera d'autres enregistrements à SMU NB pour démontrer les problèmes liés à la fonction téléphonique.

Suivi : Mike Simpson participera à la prochaine réunion pour donner un survol de la fonction téléphonique de TeleStaff.

v. Congés annuels – SMU NB

SMU NB veut obtenir le point de vue du SCFP quant aux congés annuels. Le SCFP indique qu'un congé annuel est une période de 24 heures. Si le quart d'un employé débute à 7 h et que ce dernier est en congé, il ne devrait pas être appelé à travailler avant 7 h 01 le prochain jour. Cette période de 24 heures différerait selon le quart prévu de l'employé. Le SCFP aimerait qu'une limite soit ajoutée dans TeleStaff, qui empêcherait que les employés soient appelés lorsqu'ils sont en congé.

Il y a bien des années, si un employé était en congé pendant le quart de jour, il pouvait être appelé pour le quart de nuit. Il a toutefois été décidé que les employés demeureraient en congé pendant le quart de jour et celui de nuit.

Le SCFP indique que certains employés sont fâchés parce qu'on les appelle pendant leur congé, tandis que d'autres sont fâchés parce qu'on ne leur offre pas de quart. Le SCFP trouve cette approche incohérente et injuste. SMU NB indique que l'appel d'employés en congé a uniquement lieu en dernier ressort avant la mise hors service d'une unité. Les règles d'établissement des horaires sont suivies. SMU NB indique que certains employés appellent pour dire qu'ils sont disposés à travailler même s'ils sont en congé.

Le SCFP dit que ce n'est pas un gros problème, mais qu'il voulait confirmer que l'employeur et le syndicat sont sur la même page en désignant un congé annuel comme une période de 24 heures.

SMU NB répond que dans TeleStaff, il faut sélectionner une heure de début (5 h) pour la période de 24 heures.

Le SCFP comprend que les plans changent, mais il revient à l'employé d'informer son responsable qu'il est maintenant disponible. Le tout doit cependant avoir lieu de façon juste et équitable.

Suivi : SMU NB assurera un suivi pour confirmer l'heure de début de 5 h et s'assurer que le rappel a lieu de façon juste et équitable.

vi. Compétences linguistiques / affiches de poste – SMU NB

Point reporté à la réunion de la semaine prochaine.

vii. Cotisations à l'APNB – SMU NB

À l'heure actuelle, SMU NB soumet un paiement à l'APNB en juillet (majorité) et en novembre.

Le SCFP indique qu'il manque un peu d'argent aux cotisations des employés dont le paiement est soumis en juillet.

SMU NB indique qu'il s'agit peut-être d'un problème du côté de l'APNB plutôt que du sien.

Suivi : SMU NB assurera un autre suivi auprès du Service de la paye en ce qui concerne le paiement.

viii. Projet pilote sur les pauses-repas – SCFP

Le SCFP n'en a pas discuté davantage. Cela en ajouterait beaucoup à la charge de travail du CGCM.

Suivi : Le point sera abordé à la prochaine réunion. Beth rencontrera le CGCM et le SCFP à cet égard.

ix. Stations dans TeleStaff – SMU NB

Certains employés étaient appelés à travailler à des stations auxquelles ils ne voulaient pas travailler. Le SCFP indique que certains employés qui avaient choisi de ne pas travailler à certaines stations sont maintenant appelés à y travailler.

SMU NB abordera le sujet à la prochaine formation interne. Les employés seront demandés de choisir les stations et TeleStaff sera mis à jour en conséquence.

Le SCFP demande s'il existe une manière de le faire en ligne plutôt que sur papier. SMU NB indique que c'est possible, mais que rien ne garantit que tous les employés rempliront le formulaire électronique.

Le SCFP ajoute que la mise à jour des listes sauvera beaucoup de temps aux coordonnateurs paramédicaux (CP). SMU NB est d'accord que les CP perdent beaucoup de temps à appeler des employés qui n'ont aucune intention de travailler à certaines stations.

x. Politique en matière de fatigue – SCFP

Le SCFP aimerait laisser la politique telle quelle, avec une période de repos de 10 heures entre les quarts. Le SCFP ne pense pas qu'une période de 8 heures soit suffisante.

SMU NB avait suggéré de changer la période de repos à 8 heures entre les quarts. SMU NB devra ajuster les politiques pour accommoder le SCFP et le SIINB. Deux politiques pourraient être requises.

Suivi : SMU NB assurera un suivi et actualisera les politiques comme il se doit pour accommoder les deux syndicats.

xi. Politique 4224 : Destination du transport à partir de Neguac – SMU NB

SMU NB indique que Neguac est une particularité de la province. La plupart des gens préfèrent aller à l'Hôpital de Miramichi et refusent d'être transportés à l'hôpital le plus près, qui se trouve à Tracadie. La politique fut donc élaborée pour permettre aux patients de choisir l'hôpital qu'ils préfèrent. Les travailleurs paramédicaux doivent leur expliquer les conséquences de leur choix d'hôpital. Le patient doit être en mesure de prendre une décision éclairée. C'est à l'Hôpital de Miramichi que les soins les plus appropriés sont offerts.

Le SCFP demande si la question a été abordée auprès de l'APNB, afin de vérifier l'impact que cela pourrait avoir sur l'assurance responsabilité du travailleur paramédical. Le SCFP craint que si quelque chose arrive à un patient ayant choisi l'hôpital n'offrant pas les soins appropriés et/ou le plus éloigné, l'employé sera tenu responsable.

Le SCFP indique qu'une décision de transport a entraîné des mesures disciplinaires pour un employé de la région Nord, car la famille a soumis une plainte. C'était pourtant le patient qui avait choisi l'hôpital auquel il fut transporté. SMU NB indique que l'histoire ne s'arrête pas là dans ce cas précis. SMU NB indique que la famille n'a aucun mot à dire, pourvu que le patient soit apte à prendre la décision.

Suivi : SMU NB assurera un suivi auprès de l'APNB.

b. Sujets abordés par le SCFP

i. Pannes d'électricité et tempêtes (Nord)

Le SCFP aimerait qu'un comité syndical-patronal soit formé pour élaborer un plan d'intervention d'urgence et des lignes directrices quant à la marche à suivre en cas de sinistre.

SMU NB indique qu'un processus est en place pour assurer la continuité des opérations. Troy McQuinn fait partie du centre des opérations d'urgence (COU) provincial. SMU NB suggère de tenir une réunion avec le SCFP pour expliquer les plans d'intervention d'urgence.

Le SCFP pense qu'il manque certaines mesures. Toutes les stations devraient être câblées pour des génératrices. SMU NB est d'accord, et a obtenu des rapports des choses à améliorer par suite de la tempête de verglas de cet hiver. SMU NB demande des fonds du gouvernement pour doter les stations de génératrices et en acheter 15 de rechange. Le plan est d'entreposer les génératrices aux centres d'entretien et de les livrer aux diverses stations lorsqu'elles en ont besoin. Le responsable des installations de SMU NB évalue actuellement les besoins des stations (p. ex., eau de puits vs réseau municipal). SMU NB aimerait également qu'une trousse de 72 heures soit disponible dans chaque station, conformément à la recommandation de la Croix Rouge. SMU NB aimerait obtenir la rétroaction du SCFP quant au contenu de la trousse.

SMU NB n'est pas en mesure de fournir une échéance pour l'installation des commutateurs, etc., avant que des fonds soient obtenus du gouvernement provincial.

Le SCFP indique qu'il y avait une panne d'électricité à la station de Rexton, mais non au service d'incendie qui se trouve juste à côté. Ce dernier avait été dit qu'ANB avait été demandée de partager les coûts, mais qu'elle avait refusé. Le personnel de la station de Campobello doit se rendre au contrôle frontalier lorsqu'il n'y a pas d'électricité.

SMU NB aimerait fournir des repas individuels de combat au personnel, afin qu'ils aient de la nourriture à leur disposition en cas de sinistre.

Le SCFP suggère de créer un comité conjoint pour permettre aux deux parties de partager des idées.

Le SCFP suggère également qu'un PER révisé soit mis en place lors de sinistres. Par exemple, le poste de Rothesay est souvent sans électricité pendant 6 à 7 heures à la fois. La station se trouve à proximité, mais le personnel ne peut s'y rendre.

SMU NB indique que le directeur médical provincial était grandement impliqué dans la restriction du nombre d'ambulances sur la route lors de la tempête de verglas.

Le SCFP indique que certains employés ont trouvé qu'il n'y avait aucune communication relativement à ce qui se passait et les mesures qui étaient prises lors de la tempête. SMU NB convient qu'il aurait dû y avoir une meilleure communication, et qu'il s'agit en fait d'une des recommandations présentées après la tempête.

La première priorité d'Énergie NB, c'est les hôpitaux, suivis des services d'urgence.

SMU NB indique que le personnel a suggéré une autre manière de faire le plein. SMU NB est en discussion avec Irving en ce qui concerne la provision de carburant aux véhicules d'urgence (SMU et incendie). L'espoir serait que le personnel informe le CGCM du besoin de carburant, et que ce dernier assure la coordination avec certaines stations-service Irving. Le personnel pourrait sauter la ligne pour faire le plein.

SMU NB indique que même si peu était communiqué, beaucoup de choses avaient lieu en coulisse.

Le SCFP indique que beaucoup d'employés étaient mécontents de ne pas avoir été avisés que des rapports de situation étaient communiqués sur une fréquence du RRRP. SMU NB est d'accord et affirme que la communication sera améliorée.

Le plan d'urgence actuel de SMU NB continuera d'être utilisé jusqu'à ce que le comité conjoint soit établi.

Suivi : Le SCFP nommera des membres au comité conjoint, et SMU NB fera de même.

ii. **Établissement des horaires des travailleurs paramédicaux, des coordonnateurs et des TPSA**

SMU NB convient que le mode de rappel doit changer, mais que cela ne peut avoir lieu du jour au lendemain. SMU NB aimerait former un groupe conjoint pour discuter de la meilleure façon d'implanter le processus de rappel. SMU NB aimerait d'abord se concentrer sur les TPSA, puisqu'ils entreront bientôt en service.

Le SCFP recommande d'utiliser le comité d'établissement des horaires qui est actuellement en place. Le SCFP aimerait que le rappel ait lieu selon la classification. SMU NB est d'accord avec le SCFP en ce qui concerne le déroulement du processus de rappel et le besoin de le modifier.

La mise à jour de la liste de rappel est une priorité du SCFP. SMU NB indique que c'est aussi sa priorité, mais qu'il faut d'abord s'occuper des TPSA puisqu'ils entrent en service le mois prochain. Le SCFP ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de modifier toutes les classifications en même temps. SMU NB affirme que tout sera réglé, non seulement la question des TPSA, car nous ne procédons pas correctement.

Suivi : Une réunion sera tenue avec le SCFP et SMU NB la semaine prochaine (7 mars) pour discuter du processus de rappel. Les deux parties nommeront des personnes au comité.

iii. **Quarts manqués lorsque le rappel n'a pas lieu correctement**

Lorsqu'un employé est censé travailler un quart de surtemps, mais qu'il n'est pas rappelé, le prochain quart disponible lui est offert. Le SCFP indique que cela n'a pas lieu dans la région Ouest. Le SCFP est surpris d'entendre qu'il

arrive que des employés sautent la liste. SMU NB indique qu'il s'agit d'une entente qui existe depuis longtemps.

Si un quart de surtemps n'est pas offert à l'employé approprié, le prochain quart disponible devrait lui être offert au taux de surtemps.

Suivi : SMU NB examinera le processus de la région Ouest.

c. Sujets abordés par SMU NB

i. **Rapports d'incidents envoyés en copie conforme au SCFP**

Le SCFP avait demandé que les rapports d'incidents des employés lui soient envoyés en copie conforme. SMU NB indique qu'il s'agit d'un processus interne et que l'envoi des rapports au syndicat pourrait enfreindre les lois sur la confidentialité et la vie privée. SMU NB ne peut pas empêcher le syndicat, mais les conséquences possibles lui sont signalées.

5. Nouveaux points soulevés

i. **Couverture de quarts de surtemps manqués – SCFP**

Le SCFP demande si les feuilles d'inscription sont encore utilisées aux stations. SMU NB indique que la plupart les utilisent toujours. Tout dépend du nombre de quarts.

ii. **TPSA occasionnels travaillant en temps normal – SCFP**

Le SCFP indique avoir été informé par les employés qu'ils seront uniquement payés au taux normal s'ils travaillent des quarts occasionnels de TPSA. SMU NB confirme que les employés sont payés du surtemps pour toute heure travaillée au-delà de leurs 150 heures, au taux de TPSA ou de TPSP, selon le quart.

iii. **Échanges d'unités – SCFP**

Le SCFP indique que lors d'un échange d'unités, une équipe a déplacé des choses de l'autre équipe alors qu'elle n'était pas là. Le SCFP aimerait voir une directive en place pour empêcher les équipes de toucher à l'unité ou l'équipement d'une autre équipe si elle n'est pas là.

Suivi : SMU NB assurera un suivi pour veiller à la mise en place d'un processus à cet égard.

iv. **PER pour la région Nord**

Jours fériés de 12 heures (SB12) – SMU NB indique que c'est la direction qui décide s'il faut rappeler des employés lors de leur jour férié. SMU NB indique que chaque cas est traité individuellement. Le SCFP indique que le processus devrait être le même à l'échelle de la province.

Dans certaines régions, SMU NB respecte les délais d'interventions et rappelle parfois des employés lors de leur jour férié de 12 heures. De plus, la région Nord compte plus de ressources en service au même moment, donc il n'est peut-être pas nécessaire de doter une unité lors d'un jour férié de 12 heures. SMU NB indique que tout récemment, des employés de la région Nord ont été rappelés au travail lors de leur jour férié de 12 heures. Le SCFP indique que cela donne l'impression que les gens du Nord n'importent pas autant, puisque SMU NB est prête à mettre une unité hors service dans cette région, mais non aux autres. SMU NB indique qu'elle a tenté, sans succès, de doter des unités l'été dernier.

Le SCFP avertit SMU NB qu'il ira aux médias et affirme que SMU NB ne se préoccupe pas du Nord. SMU NB indique que si le SCFP aborde la mise hors service d'unités avec les médias, la dotation pourrait en être touchée – ces employés ne sont peut-être pas nécessaires. Le SCFP indique qu'il ira aux médias.

SMU NB indique que tout le personnel a été appelé à travailler lors de la tempête de verglas.

SMU NB indique que si le SCFP s'engage à remplir tous les quarts et rappeler les employés au travail lors des jours fériés de 12 heures, qu'il doit aussi s'engager de ne pas avoir des douzaines d'unités hors service la prochaine belle fin de semaine de l'été.

Le SCFP veut que SMU NB admette qu'elle est prête à retirer des unités de la région Nord parce que les délais d'intervention sont respectés. SMU NB nie avoir affirmé qu'elle allait retirer des unités du Nord. Si le SCFP parle aux médias pour lui dire que les ambulances ne sont pas toujours dotées, le gouvernement pourrait avoir l'impression que toutes ces unités ne sont pas nécessaires dans la région Nord. SMU NB veut éviter une telle situation, car elle ne veut pas perdre ces unités.

SMU NB demande si le SCFP conviendrait de ne pas aborder les vacances dans les médias s'il est convenu de tenter de doter les unités à 100 % dans le Nord. SMU NB indique que 90 % des congés annuels ont été approuvés, mais que le SCFP a donné l'impression au public que les employés ne peuvent pas obtenir de congés annuels.

Le SCFP indique qu'il encourageait le rappel d'employés lors de jours fériés de 12 heures afin que le processus soit le même partout dans la province. Le SCFP n'a jamais encouragé la mise hors service d'unités. Le SCFP tient uniquement à ce que les employés soient traités de la même façon dans toutes les régions.

SMU NB convient de doter les unités en rappelant les employés lors de leur jour férié de 12 heures, et le SCFP convient de ne pas en discuter avec les médias; une autre discussion aura lieu la semaine prochaine, après la rencontre avec le ministère de la Santé.

SMU NB affirme être un excellent service et ne veut pas voir des commentaires négatifs au sujet de l'entreprise dans les médias. Le SCFP est d'accord qu'il est frustrant de voir les travailleurs paramédicaux dans les médias alors que leur employeur ne les défend pas. SMU NB indique qu'elle n'est souvent pas en mesure de commenter, car ANB est une entité gouvernementale.

Décision : Le rappel d'employés en jour férié de 12 heures aura lieu dans toutes les régions, y compris celle du Nord.

Suivi : Une autre discussion aura lieu après la réunion de la semaine prochaine au sujet des exigences linguistiques et des affiches de poste.

v. Suppléant au protocole d'entente – SCFP

Le SCFP suggère que SMU NB recommence le processus.

Suivi : Beth acheminera les suggestions de l'employeur au SCFP afin de mettre au point le processus.

vi. Directives des responsables – SMU NB

SMU NB indique que le SCFP dit aux employés de ne pas suivre les directives de leur responsable. Quelques incidents sont survenus dans la région Sud. Un employé a refusé de quitter la station pour être jumelé avec un autre travailleur

paramédical sans partenaire d'une autre région. Il voulait rester à sa station. L'employé a refusé et a pris un congé de maladie. Le responsable a demandé une note du médecin. L'employé lui a répondu que son syndicat lui avait dit qu'il n'avait pas besoin de soumettre une note du médecin. L'employeur a le droit d'enquêter sur les congés de maladie. Le SCFP admet qu'il a conseillé à l'employé de ne pas obtenir une note du médecin, car il n'était pas inscrit au programme de soutien à l'assiduité.

SMU NB tient simplement à informer le SCFP qu'il y a eu plusieurs cas récemment où le syndicat a donné des avis allant à l'encontre de la demande du responsable.

6. Prochaine réunion

Le SCFP assurera un suivi pour proposer des dates possibles.

Respectueusement soumis et approuvé par :

Greg McConaghy, SCFP 1252, section locale 4848

Beth Simkins-Burrows, SMU NB